

Conditions générales du Programme de Parrainage Pyrénées English valables à compter du 23/11/2020.

Les présentes conditions générales du Programme de Parrainage ont pour objet de définir les modalités selon lesquelles Pyrénées English propose à ses clients d'inciter d'autres personnes (particuliers et professionnels) à souscrire l'une de ses offres de formation en langues, en contrepartie d'avantages promotionnels.

Article 1 – Définitions

Client : Désigne un client (particulier ou professionnel) de Pyrénées English, qui a souscrit à une offre de formation en langues conformément aux conditions générales de vente de Pyrénées English applicables à cette offre.

Parrain éligible : Le Parrain doit être un Client actif ou un ancien client de Pyrénées English. Les personnes qui participent à ce programme ne peuvent pas être éligibles à un autre programme de parrainage (salariés ou formateurs sous traitants)

Le parrain ne peut être que la personne identifiée par le filleul au moment de la préparation du dossier et avant que le contrat ne soit signé.

Filleul éligible : Toute personne qui n'a jamais signé de contrat, étudié ou travaillé avec Pyrénées English.

Le Filleul doit respecter l'ensemble des conditions d'éligibilité prévues aux conditions générales de vente des offres Pyrénées English. Les offres Pyrénées English ne sont disponibles que pour les Clients actifs ou anciens clients de Pyrénées English dans le cadre d'un contrat unique.

Article 2 – Conditions d'éligibilité à l'offre de parrainage Pyrénées English

Article – 2.1 Conditions d'accès au programme pour le Filleul

La participation au programme de Parrainage ne peut être rétroactive. Un parrain ne peut prétendre à la prescription d'un filleul à posteriori. Il est donc nécessaire que le Parrain soit communiqué à Pyrénées English avant la signature d'un contrat, et à condition que ce filleul n'ait jamais signé de contrat, étudié ou travaillé avec Pyrénées English auparavant.

Les reversements ou souscriptions ultérieurs à la première souscription d'un filleul ne donneront en aucun cas droit à une nouvelle récompense, ni pour le parrain, ni pour le filleul, dans le cadre du programme de Parrainage de Pyrénées English.

Le programme de Parrainage est effectif à partir du 19 novembre 2020, sans rétroactivité possible.

Article 3 – Contenu de l'offre de parrainage Pyrénées English

Le filleul devra participer au rendez-vous initiale avec pour but de déterminer ses besoins et son niveau actuel pour pouvoir bénéficier d'un cadeau initial :

- Soit un cours individuel de 30 minutes
- Soit un cours collectif de 90 minutes

Pour bénéficier des cadeaux supplémentaires du programme de parrainage et pour faire bénéficier son parrain des cadeaux qui lui sont alloués, le filleul devra signer un contrat de formation solo ou hybride d'un montant égal ou supérieur à 800 euros TTC.

A la signature du contrat le filleul pourra choisir :

- Un manuel de cours Outcomes au niveau de son choix
- Ou 12 mois d'abonnement à la plateforme e-learning Eflex.

A la signature de son contrat de formation et lorsque le filleul fournira le nom et prénom du parrain ainsi qu'un moyen valide de contacter la personne en question (adresse email ou numéro de téléphone), le parrain sera contacté par Pyrénées English et pourra choisir : 2 mois d'accès au programme d'entraînement Gymglish Premium

- Un manuel de cours Outcomes au niveau de son choix
- Ou 12 mois d'abonnement à la plateforme e-learning Eflex (pour les contrats individuels seulement).

Sans réponse du parrain dans les trois mois, le cadeau sera perdu. Le filleul bénéficiera néanmoins de ses avantages propres.

– A la signature du contrat par le Filleul, le Client devient donc Parrain et en est informé par Pyrénées English par l'envoi d'un courrier électronique.

–Un parrain peut recommander plusieurs personnes et recevoir plusieurs récompenses.

– Le programme de Parrainage n'est cumulable avec aucune autre offre promotionnelle de Pyrénées English.

– Un parrain et un filleul ne peuvent appartenir au même foyer fiscal.

Article 4 – Modifications / Arrêt Du Programme :

Nous nous réservons le droit de changer ou de modifier sans limitation tout élément du Programme de Parrainage. Ces changements vous seront communiqués sur le site. Nous ne pourrions être tenus responsables à votre rencontre ou à l'encontre de tiers pour toute

modification, suspension ou interruption du Programme.

Si dans le respect des modalités présentées ci-avant, la société PYRENEES ENGLISH est amenée à modifier les conditions générales du Programme, voire à mettre fin au Programme, les Parrains pourront prétendre profiter des conditions et des avantages du Programme en cours à la date de signature du contrat.

Seules les conditions détaillées sur cette page web à la date de la réunion initiale ou à la signature du contrat seront applicables.

Article 4.1 – En cas de rétractation, annulation ou non réalisation du contrat à l’initiative du client filleul :_

Le client filleul est responsable du paiement de tout avantage reçu par lui et par son parrain. Si l'organisme de formation a déjà fourni un accès à une plateforme e-learning (GYMGLISH ou EFLEX) ou un manuel de cours OUTCOMES, ces éléments apparaîtront sur la facture finale.

Manuel Outcomes 50 €

2 mois d'accès à Gymglish 50 €

Abonnement Eflex 60 €

Tous les prix sont TTC

Article 4.2 – En cas de rétractation, annulation ou non réalisation du contrat à l’initiative de l’organisme de formation : tout avantage déjà reçu pourra être annulé à la discrétion de l’organisme de formation

Article 5 – Comportement Du Participant :

Parrains et filleuls s’engagent notamment à ne pas faire une utilisation frauduleuse, abusive, détournée ou mal intentionnée du Programme de Parrainage.